

POLITIQUE

ÉTRANGÈRE

CANADIENNE

89/13



Affaires extérieures External Affairs
Canada Canada

DÉCLARATIONS ET DISCOURS

Le développement durable : vers des mesures concrètes pour une action internationale

Allocution du très honorable Joe Clark,
secrétaire d'État aux Affaires extérieures,
à la "Conférence sur le
développement durable —
Environment and the Economy:
Partners for the Future"

Canada

Winnipeg (Manitoba)

le 17 mai 1989

SYNOPSIS

- Un des problèmes fondamentaux auxquels la société contemporaine est confrontée est celui de concilier ses objectifs économiques avec les écosystèmes de notre planète.
- Les changements environnementaux provoqués par nos activités économiques signifient que les économistes ne peuvent plus compter sur un environnement prévisible. Ils doivent calculer le coût que représenterait un changement des procédés de production dès maintenant par rapport à ce qu'il en coûterait à l'avenir si l'on renonçait à les modifier.
- Le principe de développement durable consiste à savoir prendre des décisions difficiles dans des situations de pénurie; il ne s'agit pas de sauvegarder l'environnement comme nous l'entendons tout en maintenant le même niveau de développement économique.
- L'interaction entre l'économie et l'environnement, implicite dans la notion de développement durable exige une exploitation équilibrée de la nature par l'homme, la conservation stratégique ainsi que la capacité de prévoir et d'empêcher les catastrophes au lieu de réagir après l'événement.
- Le Canada applique les principes du développement durable à sa politique intérieure et internationale.
- Au pays, le gouvernement a adopté une nouvelle politique sur l'eau, a protégé d'importantes régions sauvages et créé cinq nouveaux parcs nationaux, a appuyé la Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie et a établi une nouvelle Loi fédérale sur la protection de l'environnement.
- Sur le plan international, le Canada s'est engagé à :
 - augmenter la part de l'aide au développement affectée à la protection de l'environnement;
 - à exercer des pressions auprès des banques multilatérales de développement afin qu'elles accordent plus d'attention aux problèmes de l'environnement;
 - discuter de l'environnement lors de réunions comme le Sommet francophone qui aura lieu la semaine prochaine.
- En raison de l'excellente réputation dont le Canada jouit sur le plan international et dans le domaine de l'environnement, le Canada a la responsabilité particulière de mettre à profit ce double avantage en cette période où l'on se rend compte de plus en plus qu'il est urgent d'unir nos efforts pour protéger l'environnement.

Je me réjouis de l'initiative du gouvernement du Manitoba et du Premier ministre de cette province, Gary Filmon, de nous réunir cette semaine à Winnipeg. Cette initiative va tout à fait dans le sens des antécédents établis au niveau du Groupe de travail national sur l'environnement ainsi que dans celui des politiques de cette province.

Cette conférence se penche sur l'une des énigmes les plus fondamentales de notre époque - comment concilier les objectifs économiques et la préservation des écosystèmes.

Les organisateurs de cette conférence ont manifestement tenu compte de certaines données fondamentales concernant la nature du problème. Le fait que des représentants du secteur public et du secteur privé, venus de toutes les régions du Canada, se trouvent réunis ici montre que les gouvernements ne sont pas seuls responsables de l'environnement. De même, la participation de délégués venus de l'étranger, témoigne d'un autre fait fondamental - à savoir que ces questions dépassent les frontières nationales.

Il n'y a pas très longtemps, il était possible de considérer l'environnement et l'économie comme deux domaines distincts, qui s'excluaient l'un l'autre.

Aujourd'hui, grâce aux travaux de la Commission Brundtland et à l'apparition de "méga-problèmes" globaux, il est évident qu'il existe entre l'environnement et l'économie des liens inextricables et symbiotiques.

Les agriculteurs en Afrique ne peuvent être productifs à cause des effets de la désertification sur leurs terres. Ceux du Bangladesh non plus, étant donné que leurs terres sont dégradées par des inondations auxquelles on ne peut rien. Quant aux pêcheurs de la côte atlantique du Canada, ils ne peuvent continuer leurs activités, les stocks de poisson dont ils dépendent étant surexploités.

Les astronautes, comme Marc Garneau, nous ont rapporté de la terre l'image d'un vaisseau spatial planétaire aux contours fragiles. De l'espace, on peut observer certains effets affligeants de notre développement économique - le smog urbain, le brouillard de l'Arctique, les traces de la pollution marine dans nos océans. Grâce à notre nouvelle technologie, nous pouvons à présent mieux comprendre et assimiler plus rapidement les informations concernant notre planète. Ce que nous en retirons est très troublant, et ce de plus en plus. Les effets entraînés par nos systèmes économiques - les gaz dus à "l'effet de serre", le déboisement, l'acidification des cours d'eau et des sols, la disparition des espèces et la destruction de la couche d'ozone - ne peuvent durer. Grâce aux ordinateurs et aux modèles scientifiques, les conséquences des tendances économiques actuelles peuvent être prédites. C'est ainsi que d'ici deux générations:

- les forêts tropicales pourraient bien avoir disparu;
- Les forêts tropicales pourraient avoir disparu;
- La température de la terre pourrait se réchauffer de quatre à six degrés et continuer d'augmenter;
- les radiations de rayons ultraviolets seront une grave menace pour la santé des animaux et les récoltes de végétaux;
- la diminution et l'extinction des espèces pourraient avoir fait disparaître de la terre la plupart de ses ressources génétiques;
- et la terre cultivable pourrait devenir à peine suffisante pour nourrir une population humaine deux fois plus nombreuse que celle d'aujourd'hui.

L'accélération des changements dans l'environnement émanant de nos activités économiques signifie, à l'heure actuelle que chaque projet d'investissement visant une période de plus de quinze ou vingt ans doit tenir compte de la façon dont le monde pourrait évoluer. Les économistes ne peuvent plus compter sur un climat prévisible, sur le libre accès à l'air et à l'eau purs, ni sur le coût négligeable de la lutte contre la pollution. Ils doivent commencer à calculer le coût que représenterait un changement des procédés de production dès maintenant, par rapport à ce qu'il en coûterait à l'avenir si l'on renonçait à les modifier.

Les phénomènes qui, auparavant, n'avaient qu'une portée locale et réduite, ont désormais une incidence de plus en plus globale. Chaque cheminée qui crache du gaz carbonique contribue tout autant à l'effet de serre que ne le fait l'incendie d'un hectare de forêt tropicale. Une pandémie comme celle du sida peut se propager d'un continent à l'autre en quelques semaines, tout comme de nouvelles variétés de cultures produites à l'aide de la biotechnologie.

Que signifie donc la crise de l'environnement quant à la façon dont les économies sont gérées et quant à nos relations internationales? Nous sommes confrontés à un problème d'adaptation qui s'étend à tous les pays industrialisés de même qu'au pays en voie de modernisation, et qui se répercute sur les plans de développement des pays du Tiers-Monde. Si nous souhaitons convaincre les responsables du monde entier, nous devons nous montrer prêts à assumer les frais très élevés qu'il faudra engager et, au besoin, avant que quiconque n'en prenne l'initiative. Le monde peut s'adapter à des changements de cette ampleur s'il prend conscience que cela est inéluctable.

Dans son rapport de 1987, Our Common Future, la Commission Brundtland sur l'environnement et le développement a conclu en termes décisifs qu'il est impossible de séparer les questions de développement économique des questions d'environnement; que de nombreuses formes de développement nuisent aux ressources environnementales sur lesquelles elles se fondent, et que la détérioration de l'environnement peut ébranler le développement économique. Le rapport conclut que l'environnement tout comme les problèmes de développement ne sont en fait qu'un seul et même défi, que seule une volonté commune permettra de relever.

En d'autres termes, le développement durable concerne la façon de faire des choix difficiles en situation de pénurie; contrairement à ce que certains pourraient penser, il ne s'agit pas de protéger l'environnement comme nous l'entendons, tout en bénéficiant du même niveau d'expansion économique.

Il reste beaucoup à apprendre au sujet de l'interaction entre l'économie et l'environnement, implicite dans le développement durable. Cependant, certains points sont clairs. En premier lieu, le développement durable fait intervenir une exploitation équilibrée de la nature par l'homme, semblable à celle qui a cours depuis des siècles dans l'industrie canadienne du piégeage. De plus, le développement durable passe par la conservation stratégique de l'environnement, dans le cadre de laquelle des sites exceptionnels comme les îles South Moresby sont choisis et reçoivent une protection adéquate. Le développement durable présuppose en outre la capacité de prévoir et d'éviter les catastrophes, plutôt que de réagir une fois la catastrophe survenue.

Nous nous efforçons d'appliquer les principes du développement durable à la politique canadienne, au pays et à l'échelle internationale.

L'année dernière, nous avons adopté une nouvelle politique sur l'eau, qui constitue le cadre dans lequel est gérée cette ressource essentielle d'une façon saine pour l'environnement.

Nous reconnaissons la nécessité de protéger d'importantes régions sauvages, et c'est pourquoi nous avons créé cinq nouveaux parcs nationaux au cours des quatre dernières années, soit ceux de l'île-d'Ellesmere, de la Péninsule-Bruce, du Pacific Rim, de South Moresby et des Prairies.

La Table ronde nationale sur l'environnement et l'économie réunit les dirigeants des milieux d'affaires, syndicaux, universitaires et environnementaux afin de recueillir des conseils sur la meilleure façon d'intégrer les préoccupations environnementales à la prise de décisions économiques. Elle présentera des rapports d'activité annuels au Conseil des premiers ministres.

La nouvelle Loi fédérale sur la protection de l'environnement garantit aux Canadiens un rôle dans la prise de décisions qui touchent leur environnement.

Le programme de l'ACDI alloue chaque année plus de 900 millions de dollars à des projets conçus pour améliorer la gestion de ressources renouvelables et non renouvelables dans les pays en développement.

Nous continuerons à inciter les banques multilatérales de développement à s'attarder davantage aux préoccupations environnementales, plus particulièrement en ce qui touche la conception et la mise en application de projets. L'année dernière, nous avons suggéré que la Banque mondiale diffuse davantage de renseignements au sujet de l'incidence de ses activités sur l'environnement; qu'elle élabore des critères relatifs à ses prêts lorsqu'ils touchent des ressources aussi primordiales que les forêts tropicales humides, et qu'elle fasse la promotion de méthodes novatrices adoptées dans le Tiers-Monde pour financer la protection de l'environnement.

En juin dernier, Toronto a été l'hôte d'une conférence mondiale sur le thème de l'atmosphère en évolution. Le travail qui a été amorcé à cette occasion est maintenant repris par le Groupe intergouvernemental sur le changement climatique, sous les auspices de l'Organisation météorologique mondiale et du PNUE. Une conférence mondiale de suivi sur la question aura lieu l'an prochain.

Mon collègue Lucien Bouchard a proposé devant les Nations Unies la création d'un droit international de l'atmosphère semblable à l'entente historique sur le droit de la mer. Il y a trois mois, le Canada a été l'hôte d'une réunion internationale d'experts juridiques dont l'objet était d'élaborer et de codifier des principes juridiques internationaux visant à protéger l'atmosphère.

La Conférence de Montréal sur la protection de la couche d'ozone a été suivie au printemps, à Londres, par une réunion ministérielle dont le but était de trouver des produits pour remplacer ceux actuellement utilisés qui nuisent à la couche d'ozone.

En mars dernier, le premier ministre Mulroney a assisté à un sommet environnemental à La Haye, où un nombre impressionnant de dirigeants mondiaux ont exprimé leur intention de considérer le changement climatique global comme une préoccupation politique de premier plan. Ces questions seront à l'ordre du jour du Sommet de la francophonie, qui se tiendra à Dakar la semaine prochaine, et à celui de l'OCDE à Paris la semaine suivante et enfin en juillet au programme du Sommet économique.

À prime abord, il peut sembler pratiquement impossible de mettre en place les mesures internationales coordonnées qui s'imposent. On trouve bien peu d'exemples de pays qui ont consenti à imposer des limites spécifiques à leurs activités économiques pour des raisons environnementales. Par ailleurs, il demeure difficile de savoir quelles institutions internationales utiliser et comment les investir du pouvoir nécessaire. L'opinion du milieu scientifique quant à la nécessité d'agir est loin d'être unanime et le degré d'engagement varie grandement à l'intérieur des pays et d'un pays à l'autre. En outre, il arrive souvent que certaines régions ou certains secteurs refusent de faire les frais d'un problème qui préoccupe par ailleurs l'ensemble d'une communauté.

Ces problèmes et d'autres influent sur l'attitude du Tiers-Monde. Ces pays considèrent généralement que l'effet de serre est un problème créé par l'industrialisation des pays développés, et pour lequel une compensation leur est due. Ils tiennent fermement à leur souveraineté et se montrent réticents, par exemple, à des mesures internationales qui supposent un contrôle sur leurs forêts tropicales. Dans certains cas, les gouvernements exercent un contrôle très limité sur l'usage que les populations rurales font des forêts, du sol ou de l'eau, ou sur le mode de développement des zones urbaines. Dans la plupart des cas, ils sont préoccupés par les contraintes de la pauvreté, les conflits internes et l'insécurité économique, problèmes à côté desquels les questions environnementales leur paraissent une préoccupation fort secondaire.

Dans des circonstances normales, de tels obstacles suffiraient à compromettre pour plusieurs années toute action positive. Mais ce ne sont pas des circonstances normales, et nous avons quelque raison de croire qu'il nous est possible de faire d'importants progrès au plan international.

Les prochains mois et les prochaines années seront critiques; il y a à cela deux raisons : la première est la nécessité largement reconnue d'agir ensemble sans plus tarder pour protéger l'environnement. La seconde, c'est que la conjoncture internationale se prête particulièrement bien à une coopération. L'ONU a retrouvé son prestige. Les superpuissances ont commencé à collaborer. De nouveaux accords commerciaux libèrent de nouveaux horizons, que ce soit en Europe, avec notre propre Accord de libre-échange ou dans le cadre des NCM.

Ces circonstances créent une responsabilité particulière pour le Canada. Nous jouissons d'une excellente réputation au plan international tout comme dans le domaine de l'environnement, et nous sommes déterminés à mettre à profit ce double avantage.